

MIGRATION <<CAPITAL ECONOMIQUE>> DES MIGRANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST: LE CAS DES MIGRANTS BURKINABE EN CÔTE D'IVOIRE

Atsain Noel

Universite Alassane Ouattara De Bouake

Abstract

One of the factors of migration or immigration is the integration of migrants through the acquisition of social and economic position in a national space and country. With this integration of young Burkinabe come to live in Ivory Coast and perform income-generating activities. These departures are from the settlement were within the framework of the plantation work. Today they are experiencing changes and immigrants active in all sectors in Côte d'Ivoire. Indeed, this increase in migration or immigration representing very large sums is a comfort to his people, their families and their country. In this perspective, migrant transfers are estimated to billions of CFA francs.

Keywords: Migration, Immigration, international, economy, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Economic Capital, Country.

Resume

L'un des facteurs de la migration ou de l'immigration est l'intégration des migrants par l'acquisition d'une position sociale et économique dans un espace national et dans le pays d'origine. Fort de cette intégration des jeunes burkinabé viennent s'installer en Côte d'Ivoire et exercer des activités génératrices de revenu. Ces départs qui datent de la colonisation s'inscrivaient dans le cadre du travail de plantation. Aujourd'hui, ils connaissent une évolution et les immigrés exercent dans tous les secteurs d'activité en Côte d'Ivoire. En effet, ce gain de la migration ou de l'immigration représentant des sommes très importantes est un réconfort pour ces personnes, leur famille et leur pays d'origine. Dans cette perspective, les migrants transfèrent des sommes estimées à des milliards de francs CFA.

Mots Cles : Migration, Immigration, Etranger, Economie, Burkinabé, Côte d'Ivoire, Capital économique, Pays.

Introduction

Aujourd'hui, les migrants se sont mondialisés. Presque tous les pays du monde sont concernés de près ou de loin, par les migrations, que ce soit comme pays d'accueil ou de simple transit. Et certains pays sont à la fois émetteurs et récepteurs. En effet, les motivations de départ sont multiples. Elles sont d'ordre, professionnel, politique, sécuritaire, personnel, familial, fiscal et économique. Parmi elles, les raisons économiques motivent davantage le départ des migrants. Car des migrants vont et viennent entre leur pays d'accueil et leur pays d'origine, pour tirer profit du différentiel de niveau de vie.

Ainsi selon le département des affaires économique et sociale des Nations Unies (DAES – ONU 2011), le nombre de migrants dans le monde était de 214 millions soit 3,1% de la population mondiale. Aussi les migrants originaires d'Afrique sont estimés à 30 millions, soit 14% de la population totale de migrants internationaux.

Durant des décennies, la Côte d'Ivoire a été la destination des émigrations des Africains de l'ouest et principalement des burkinabé dont la présence est caractéristique des mobilités internes à l'Afrique. D'après les principaux recensements (1975, 1998), les immigrés burkinabé représentaient respectivement 52,3% et 54,5% des immigrés internationaux.

Tous ces déplacements sont le plus souvent source d'innovation et de transformation sur le plan économique et social par le transfert de fonds des migrants burkinabé. Ce travail vise à répondre aux principales questions suivantes : Pourquoi les jeunes burkinabé quittent-ils leur pays pour la Côte d'Ivoire ? ; La migration qui s'offre comme un processus de transformation conduit-elle le progrès économique et social attendu par les migrants ? ; Quels sont les déterminants socio-économiques qui permettent de saisir ce changement ? . Il se propose donc d'analyser la contribution de la migration à l'émergence économique et sociale des individus .

La principale source de données utilisée pour notre travail est l'enquête réalisée en 1998, portant sur le recensement général de l'habitat et de la population (RGHP). En plus des données du recensement, des documents écrits relatifs au phénomène migratoire nous ont été nécessaires. Aussi la méthode d'analyse de contenu a été utilisée pour l'analyse de nos données.

Pour faciliter la compréhension des concepts de migration et de capital économique dans le cadre de notre étude, il convient de donner leur sens. En effet, migration, immigration (plus usité) sont des synonymes et désignent l'entrée, dans un pays, les personnes étrangères qui y vont pour des

raisons diverses. Mais généralement la question économique l'emporte sur les autres. Ainsi, les immigrés burkinabé sont les personnes nées hors de la Côte d'Ivoire, et qui se sont installées en Côte d'Ivoire, qu'elles aient acquis ou non la nationalité ivoirienne. Quant au capital économique, il désigne l'ensemble des moyens (matériels, financier) dont disposent les migrants pour leur subsistance et la réalisation de projets de développement.

La recherche des réponses à nos questions s'organise en trois parties : d'abord le processus migratoire, phénomène inhérent à un pays ; puis la migration comme facteur économique des migrants, et enfin la gestion de la migration qui constitue la politique publique en tant qu'action de l'Etat pour le contrôle et l'intégration des migrants.

La situation de la migration burkinabé en côte d'ivoire

Dans cette partie, notre analyse procède pour lecture de la migration Burkinabé avec un accent particulier sur les origines, la motivation et les mouvements des populations. A regarder les chiffres relatifs à l'évolution des flux migratoires, nous assistons à une mobilité d'ensemble. Aussi, l'expérience du voyage hors de leur région et de leur pays paraît anodine. Pourtant ces chiffres en provenance d'institutions officielles ivoiriennes méritent d'être examinés de près bien que les données les plus récentes nous fassent défaut.

I -1 - Les origines et motivations de la migration Burkinabé en Côte d'Ivoire.

Ces mouvements migratoires vers la Côte d'Ivoire intéressent les Burkinabé. Avec ses potentialités économiques, la Côte d'Ivoire alors colonie française a joué un rôle prépondérant à partir de 1893.

Pour combler le déficit de main-d'œuvre des petites industries existantes dont ne disposait pas le Burkina Faso, les colons ont dû faire appel à une main-d'œuvre disponible. C'est dans cette perspective que, les Burkinabé ayant un faible revenu par habitant étaient attirés par la recherche d'un meilleur bien être socio-économique à travers une insertion dans l'activité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce suivant les possibilités d'emploi et de meilleure rémunération.

D'abord en 1946, la migration des Burkinabé vers la Côte d'Ivoire devient une réalité. Ils ont été orientés vers les grands chantiers (réseau routier et ferroviaire). Par la suite la création du syndicat Interprofessionnel d'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO), prenant le relais du recrutement en 1951, a permis de recruter 230000 Burkinabé durant son temps de vie. De ce qui précède, notons que les motivations de la migration dépendent de la réunion d'éléments qui déterminent la décision de migrer ou ne pas migrer. Ces éléments sont entre autres d'ordre économique ou sécuritaire. Au Burkina Faso, comme dans les autres Pays, la migration est

le résultat de la décision de quitter son pays, de celui de choisir la nouvelle implantation provisoire ou définitive, puis des coûts et avantages qui justifient le désir de partir. Cette décision de partir est soit individuelle ou collective. Sur la période 1998 – 2006, les principales motivations des migrations vers la Côte d'Ivoire sont économiques avant d'être familiales : les immigrés se déplacent prioritairement pour des raisons de travail et pour la recherche d'un emploi. En 1998, environ un migrant sur deux était motivé par la recherche de meilleures conditions de vie en Côte d'Ivoire alors que les motifs familiaux (mariage et regroupement familial) représentaient un peu plus d'un tiers des motivations (INS 1998, INS 2002 b, INS 2006). En somme, la migration a le souci de l'adaptation des migrants à une nouvelle réalité sociale et la transformation de la société par la présence des immigrés.

I-2 _ Flux migratoire : effectifs et caractéristiques

La population des migrants en Côte d'Ivoire est motivée par un ensemble de facteurs d'ordre économique, social, sécuritaire et politique. En général, les migrants proviennent de plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest dont la majorité du Burkina- Faso. Pour appréhender les effectifs les plus récents nous présentons dans un tableau les données des trois derniers recensements effectués en Côte d'Ivoire.

Tableau 1 : Population étrangère en Côte d'Ivoire selon le pays d'origine aux trois derniers recensements.

Effectifs Pays	1975			1988		1998	
	Effectif		Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Burkina Faso	774 096		52,5	1 565 104	51,5	2 240 026	56,0
Mali	353 873		24,0	714 174	23,5	792 009	19,8
Guinée	98 789		6,7	224 889	7,4	228 003	5,7
Ghana	47 183		3,2	167 147	5,5	132 002	3,3
Bénin	38 336		2,6	85 093	2,8	108 001	2,7
Togo	13 270		0,9	42 547	1,4	72 001	1,8
Sénégal	20 643		1,4	39 507	1,3	44 001	1,1
Mauritanie			-	15 195	0,5	20 000	0,5
Nigeria	42 760		2,9	51 664	1,7	72 001	1,8
Autre Afrique	48 657		3,3	197 537	6,5	200 002	5,0
Non-Afrique	36 862		2,5		-	32 000	0,8
Non déclarés					-	60 001	1,5
Total	1474469		100	3 039 037	100	4 000 047	100

Source : RGPH, 1998

Tableau 2 : Proportion (en %) des étrangers nés à l'intérieur de la Côte d'Ivoire par rapport à l'ensemble des étrangers selon les périodes

Années Pays	1975	1988	1998
	Burkina Faso	70,1	55,4
Mali	65,5	53,2	48,9
Guinée	65,5	53,2	51,2
Ghana	88,4	81,9	73,1
Bénin	71,6	74,5	50,4
Togo	-	71,0	68,0
Sénégal	77,1	69,9	67,6
Mauritanie	-	78,2	75,5
Nigeria	62,0	43,1	47,9
Autre Afrique	-	-	59,2
Non Afrique	-	77,5	63,5
Total	70,0	57,3	53,0

Source : RGHP 1998

Ces données des tableaux 1 et 2 montrent l'importance et l'évolution des populations étrangères en Côte d'Ivoire durant les trois années. En effet, la population étrangère représentait en 1975 : 1474.469, en 1988 : 3.039.037 ; en 1998 : 4.000.047. Parmi ces populations les Burkinabé étaient les plus nombreux : 774.096 (52,5 %) ; 1.565.104 (51,5 %) ; 2.240.026 (56 %). Aussi pendant les mêmes périodes, c'est -à-dire 1975, 1988, 1998, la population immigrée représentait respectivement 1.049.184, 700 et 2.120.459, soit 70%, 57,3 % et 53 %. Selon le recensement de 1998, les immigrés venant de trois pays avaient un taux qui avoisinait 50 %, Il s'agissait du Burkina Faso (51,5 %), du mali (48,9 %) , et de la Guinée Konakry (51,2 %)

Tableau 3: Représentation des migrants par nationalité. 1998

Année Pays	1998	
	Effectif	Pourcentage
Burkina Faso	1152189	54,3
Mali	387493	18,3
Guinée	117886	5,6
Ghana	97444	4,6
Bénin	54199	2,6
Niger	74401	3,5
Togo	49619	2,3
Sénégal	29190	1,4
Mauritanie	13698	0,6
Nigeria	34155	1,6
Liberia	65626	3,1
Autre Afrique	14609	0,7
Non Afrique	21196	1,0
Autres	8754	04
Total	2120459	100,0

Source : RGHP , 1998

Ce tableau fait remarquer que trois pays se dégagent dans la migration vers la Côte d'Ivoire par leur importance. Il s'agit principalement du Burkina Faso qui occupe la première place (54,3%), ensuite vient le Mali (18,3%), enfin la Guinée (5,6 %). Cela s'explique par la proximité géographique de ces pays avec le pays d'accueil et de la précarité de leur population liée à la situation économique.

Les migrations étrangères sont caractéristiques d'après le recensement de 1998, par :

-l'implantation des migrants dans le milieu rural .Car le taux des étrangers résidents en milieu rural était passé de 50,7% à 57,6 % en 1998 ;

-la prédominance des hommes par rapport aux femmes.

Tableau 4 : Migrants par pays de provenance selon le sexe.

Sexes Pays	Masculin	Féminin	Total
Burkina Faso	682094	491793	1173887
Mali	232835	159837	392672
Guinée	68033	51761	119794
Ghana	50151	56819	106970
Bénin	32514	23109	55623
Niger	56935	17455	74390
Togo	28776	21218	49994
Sénégal	23527	7959	31486
Mauritanie	11991	1609	13600
Nigeria	18022	15985	34007
Liberia	31454	37595	69049
Autre Afrique	9386	7595	16981
Non Afrique	13621	11263	24884
Non déclaré	163	144	307
Total	58 % 1259502	41,7 % 904142	2163644

Source : RGHP 1998

A travers le tableau, n°4 on note une proportion d'hommes plus importante que de femmes. Les migrants au nombre de 2.163.644, se répartissaient comme suit :

1.259.502 hommes (58,2 %) et 904.142 femmes (41,8 %), dont 31% de Burkinabè hommes et 22,7 % de femmes. les chiffres montrent l'importance des hommes par rapport aux femmes dans l'ensemble et celle des Burkinabé en particulier.

Le recensement de 1998 fait ressortir encore d'autres caractéristiques ;

- la prépondérance des groupes d'âges actifs : le recensement de 1998 fait ressortir que les groupes d'âges des migrants se situent entre 15 et

49 ans. Cette situation montre que les migrants sont pour la plupart jeunes. Ces groupes d'âges qui constituent des réserves <<naturelles >> de main-d'œuvre << n'ont rien d'autre à vendre que leur force de travail. Les besoins en numéraire (payer l'impôt, acheter les produits du cru autrefois troqués, remplacer les produits artisanaux par des marchandises industrielles, etc.) obligent ces populations à entrer sur le marché capitaliste. Comme d'autre part la terre reste disponible et que les conditions de la production vivrière changent peu, les rapports domestiques de production persistent comme les seules capables d'assurer la survie et la perpétuation des communautés>>, (Meillassoux 1975 : 178) . Par ailleurs, ces populations sont constituées en grande partie d'analphabètes. Car selon le recensement de 1998, 76,9 % de la population étrangère ne savent ni lire ni écrire .En quelque sorte 3 personnes sur 4 sont analphabètes ; alors que comparée à la population ivoirienne, les analphabètes ne sont que 57,0 %. Les Burkinabé qui, représentant 56 % des étrangers, ne comptent que 19 % de personnes alphabétisées ;

- la concentration des migrants dans les activités du secteur primaire (agriculture , élevage , pêche , exploitation forestière) qui , ne nécessitent pas une qualification particulière ; dans les activités distributives et productives du secteur tertiaire , prédilection de l'informel (Commerce , vente). Cependant les migrants Burkinabé ont une tendance naturelle à s'investir dans le secteur agricole, puisqu'ils représentent 73,5 % de la population étrangère.
- dans la perpétuelle quête des Burkinabé à la migration, il faut relever trois formes. Il y a ceux qui séjournent longtemps, ensuite ceux qui étant permanents retournent momentanément au pays, enfin ceux dont les séjours sont brefs dans les pays d'accueil. Ce processus de ravitaillement du marché du travail en main-d'œuvre sans formation date de la colonisation et profite au capitalisme dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché, nécessitant des capitaux .En d'autres termes, cela se fait par << les migrations de travail temporaires et tournantes, par la préservation et l'exploitation de l'économie agricole domestique >>, (Meillassoux 1975 : 165).

L'intensification des flux migratoires est suivie d'une diversification des caractéristiques des migrants. En Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, l'immigration préoccupe beaucoup plus les hommes . Parce qu'au départ les activités des migrants étaient consacrées à l'agriculture qui nécessite une force physique. La personnalité du migrant tient aussi à la multiplication des origines nationales des

immigrés arrivant en Côte d'Ivoire. La colonisation avec la naissance de la petite industrie en Côte d'Ivoire a nécessité la formation de flux migratoires balisés ou contrôlés dans ce pays d'accueil. En Côte d'Ivoire, quelques groupes nationaux représentent la majorité des immigrants (Burkinabé, maliens, guinéens).

Migration et développement économique du Burkina faso par les migrants

Le premier élément de motivation à la migration est incontestablement la situation socio-économique précaire des populations. De ce point de vue, les gains économiques, financiers et matériels que procure la migration donnent aux migrants l'occasion de participer un temps soit peu au développement de leur pays d'origine par le transfert des fonds, la création d'activités génératrices de revenus. Ils contribuent également au développement des pays d'accueil par leur présence qui, constitue une force de travail dont la place est incommensurable dans la vie d'un pays. L'apport de la migration se situe à deux niveaux : ce que retire les migrants et le pays d'origine et ce que gagnent le pays d'accueil.

II-1- Avantages des migrants

Le Burkina – Faso est le pays dont le nombre de migrants est très important en Côte d'Ivoire. Par conséquent leurs apports financiers contribuent à l'essor économique du pays et à l'entretien des familles.

II-1-1 - Transferts financiers

Les transferts d'argent permettent somme toute aux migrants de réaliser leur rêve. Chose impossible en demeurant au pays. C'est dans cette logique que, les gains en leur possession sont prioritairement destinés à la satisfaction de leurs besoins et ceux de leur famille (achat d'habits, vélo, entretiens du conjoint et des enfants, des parents). Cet argent donne la possibilité aux migrants d'être indépendants vis-à-vis de leurs aînés. Le transfert d'argent permet également par les sommes rapatriées d'alimenter les comptes de l'Etat burkinabé, en particulier celui de l'impôt.

Cette liberté ou jouissance financière suscite une jalousie de la part de ceux qui sont restés au village. *<<L'argent est perçu par eux comme la porte ouverte sur la liberté plus grande voire totale>>*, (Daniel 1965 :79). Certains leurs font des éloges par des déclarations : *<< j'ai vu qu'ils gagnent plus facilement des choses avec l'argent ;_ J'ai vu qu'ils sont bien habillés et qu'ils ont de l'argent pour faire ce qu'ils veulent ;_ J'avais vu qu'ils ont tout ce qu'ils veulent >>*. (Daniel 1965 : 79). Assurément, tout ceci donne une image positive de la migration.

La part prépondérante des migrants Burkinabé dans le développement de leur pays ne fait aucun doute. Car le Burkina-Faso a longtemps bénéficié des transferts monétaires du fait de son passé de pays

d'immigration de main-d'œuvre. En effet, le paiement de l'impôt absorbe environ 120 millions de francs CFA provenant de l'épargne de la migration. Les impôts collectés en 1970 sont estimés à 195 millions de francs CFA, (Kohler 1972). Toujours selon (Kohler 1972), de 1963 à 1970, la valeur des billets provenant chaque année d'agences étrangères et encaissés par l'agence burkinabé est passé de 3.870 millions de francs CFA à 6.137 millions de Francs CFA. La plupart de ces billets sont venus de la Côte d'Ivoire : 93,2 % en valeur entre 1968 -1969 et 93,6 % entre 1969-1970. Aussi dans une période récente ces transferts ont accru favorablement. Ils représentaient entre 1994 et 2002 annuellement en moyenne 45 milliards de Francs CFA, (Guengnant et al, in (<http://www.issp.bf>)). En général les transferts d'argent des migrants sont fait selon leur volonté et effectués à titre individuel. Par conséquent les sommes transférées sont privées et donc réservées dans un premier temps à l'entretien familial.

II -1-2- Transformation socio-économique

Dans une étude réalisée par (Guegnant et al), portant sur << *l'impact des migrations internationales de retour de Côte d'Ivoire sur le Développement des régions frontalières du Burkina –Faso avec la Côte d'Ivoire* >>, il ressort que les migrants de retour dans leur pays d'origine se consacrent à plusieurs activités pour le bien être de leur Village, par ricochet à celui de leur pays. La moitié de ces activités sont focalisées dans le secteur tertiaire voire informel .Ainsi, les infrastructures rendues effectives dans les régions des cascades et du sud-ouest du Burkina-Faso sont pour l'ensemble les télécentres , les ateliers de coutures , de soudures , les écoles et centres de santé . Sur les 288 infrastructures mises en place, 73 représentant 25 % ont été Créées entre 1999 et 2007. Avant 1999, 40 % des infrastructures ont été l'œuvre des migrants contre seulement 23 % par les autochtones. Les infrastructures créées par les migrants sont essentiellement de commerce (commerces , bar/buvettes, télécentres ; elles représentent 88% des infrastructures des migrants) . Ces données issues de l'étude indiquent combien de fois la contribution des migrants a été d'une importance capitale dans le développement des activités commerciales impulsées par les migrants . Leur implication montre bien le développement des activités non agricoles en zone rurale.

II-2- Avantages du pays d'accueil

Dans la migration, la Côte d'Ivoire n'enregistre aucune perte. Bien au contraire, elle tire un bénéfice considérable. Parce que , cette importante main-d'œuvre qu'elle draine est la clé de voûte de son économie , en ce sens qu'elle fait tourner les entreprises , assure la bonne marche des chantiers et contribue également au développement des plantations industrielles et familiales. En se situant dans un contexte national, tout le monde s'accorde sur le fait que la force au travail est l'élément moteur du

développement de l'économie d'un pays. Il n'est pas possible de concevoir une entreprise sans cette force. Car elle joue le rôle qui est le sien dans la production. <<Le produit national d'un pays déterminé dépend pour une bonne part de la population au travail .Tout accroissement de cette population est donc heureux en soi et se traduit par un accroissement du produit national>>(Granjeat , 1966).

Donc la présence des migrants en Côte d'Ivoire augmente sa productivité par leur travail et diminue celle du pays d'origine par leur départ. Ainsi, <<la main-d'œuvre étrangère apporte un accroissement réel du produit national en atténuant les facteurs de hausse des prix et des coûts qui agissent sur le seul revenu national>>, (Granjeat 1966). Aussi avec les diverses cotisations sociales, les travailleurs Burkinabé contribuent également à l'équilibre du budget des institutions sociales ivoiriennes : allocation de vieillesse et allocation familiale. En effet, beaucoup parmi eux ne bénéficient pas de ces prestations à cause de leur situation matrimoniale (célibataire) et des séjours parfois de courtes durées.

Autrefois confinés dans les activités agricoles, <<les migrants connaissent de nos jours d'autres formes d'intégration au marché de l'emploi. Ils n'occupent plus seulement des emplois dans le marché secondaire du travail sans pour autant avoir complètement atteint ceux du marché primaire. Des immigrants sont devenus des commerçants ou des entrepreneurs dont les activités ont contribué à forger une <<économie éthique>>. Aux situations d'emploi subalterne, mais préservant le contact avec les nationaux, s'ajoute l'occupation d'une fraction des migrants anciens ou nouveaux dans des activités économiques autonomes ethniquement connotées>>.(Rea , Tripier 2003) . Par exemple en Côte d'Ivoire, les nigériens se retrouvent majoritairement dans la vente de matériel de construction, les burkinabé dans le gardiennage, le commerce de bétail et la boucherie, les guinéens dans les kiosques et les boutiques.

III-Gestion ou politique publique de la migration burkinabé en Côte d'Ivoire.

Maîtriser une migration voudrait qu'il ait un regard attentif sur son flux, c'est-à-dire avoir une gestion ou politique rigoureuse sur l'entrée et sortie des mouvements .Cela constitue les actions mises en œuvre par l'Etat , pour Contrôler et suivre de manière synoptique les déplacements de populations étrangères et leur intégration sociale.<<La politique publique de l'étranger est l'ensemble des dispositions institutionnelles et constitutionnelles qui intègrent les mécanismes de contrôle des migrants aux frontières, d'identification ou des outils de gestion des fichiers de l'immigration et les transcender. Au sein d'un Etat, une politique publique de l'étranger doit être comprise comme l'ensemble des mécanismes formel travaillant d'une part à la mobilité des frontières sociologiques et au

rapprochement psychologique du "eux" et du "nous" et Aussi, d'autre part, à plus mieux d'intégration des franges de populations immigrées qui le désirent>> , (Akindès 2003 : 12).En Côte d'Ivoire , il n'existe pas de politique publique migratoire exprimée clairement. La loi sur l'identification concerne tous les étrangers. Toute fois des éléments de politique publique de la migration apparaissent dans les différentes allocutions prononcées en public par les gouvernants du pays, des textes de lois sur l'entrée, l'identification et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la législation, c'est la loi n 90-437 du 29 mai 1990 qui régit la migration en introduisant la carte de séjour. Quant au dispositif institutionnel, la politique migratoire a été confiée à plusieurs ministères selon des attributions spécifiques. Il s'agit entre autres du ministère du plan et du développement, du ministère de l'intérieur.

Le Ministère du Plan et du Développement, a pour mission d'élaborer les documents de stratégies de développement. Pour cela, il a été créé en son sein une direction générale de la population ayant en charge entre autres la mise en œuvre de la politique de population pour la maîtrise des mouvements migratoires internes et externes. La direction avait pour objectifs spécifiques:

- la maîtrise de la migration Internationale par une régulation des flux ;
- l'amélioration de la répartition de la population sur l'ensemble du territoire national;
- le déplacement des quartiers d'habitat précaire des sites inappropriés en respectant les droits et les biens des personnes;
- la maîtrise du développement de villes et le rééquilibrage au besoin par leur spécialisation.

Le Ministère de l'Intérieur : le décret n° 2001.103 du 15 Février de 2001 qui a créé l'office national d'identification (ONI) dispose en son article 3 que l'ONI a la responsabilité de délivrer les titres d'identité aux étrangers. Et en son article 12, c'est le département de l'immigration et de l'émigration qui supervise l'identification des personnes étrangères, la délivrance des visas d'entrée en Côte d'Ivoire et la délivrance des titres de séjour des personnes vivant en Côte d'Ivoire. Ce département a pour mission :

- La réorganisation et la modernisation du cadre administratif en matière d'immigration ;
- le contrôle et le suivi des étrangers ;
- Le suivi statistique des nationaux vivant hors du territoire national.

Faute de données fiables et l'absence de clarification des services rend la mission du département de l'immigration et de l'émigration incertaine.

La politique migratoire de l'Etat de Côte d'Ivoire s'inscrit beaucoup dans le cadre de la , coopération régionale (CEDEAO) dont l'article 27 du traité de création mentionne que l'objectif de long terme est d'aboutir à une citoyenneté pour tous les ressortissants des Etats membres dont le préambule vise la levée des obstacles à la libre circulation des marchandises , du capital et des personnes dans la sous-région.

Cette pluralité de ministères dans la gestion de la migration favorise l'empiètement des uns et des autres sur leurs rôles respectifs. Ce qui met en mal l'exécution des tâches. C'est en cela que la réflexion initiée sur la politique migratoire par les autorités ivoiriennes est un acte salutaire. Ainsi, dans la 2^e semaine du mois de novembre 2014, le gouvernement Ivoirien sous la houlette du ministère de l'intérieur a organisé un séminaire sur la politique de l'immigration. A cette rencontre le responsable du ministère de l'intérieur présent , a fait savoir que le flux migratoire en Côte d'Ivoire était de l'ordre de 30 %. Cette assemblée permettra sans doute de cerner le phénomène migratoire en Côte d'Ivoire.

Conclusion

La migration tant que moyen de parer à la situation socio-économique défavorable des paysans burkinabé, n'en demeure pas moins un facteur de déséquilibre démographique. En effet, les migrants en Côte d'Ivoire au nombre de 4.000.047 personnes, rassemblent 2.240.026 Burkinabé font partie des groupes d'âges se situent entre 15 et 19 ans. Les séjours temporaires ou prolongés donnent l'occasion aux migrants d'acquérir des gains en vue de satisfaire leurs propres besoins , ceux des parents et enfants par les transferts d'argent . Ce phénomène ne suppose pas à priori la distinction entre migrations intérieures et migrations internationales. La migration internationale de main-d'œuvre non qualifiée est un sous-ensemble d'un phénomène, qui implique un marché du travail à un moment donné, c'est-à-dire qu'il croît en la mobilité des personnes .Ainsi, l'exode rural en Côte d'Ivoire fait partie du processus migratoire dont les mouvements des Burkinabé sont le prolongement .Pour leur environnement, les paysans burkinabé, déracinés et pauvres sont des immigrés au sens sociologique du terme. La migration source de satisfaction du bien être des migrants, qui à exister entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso depuis l'ère coloniale a été l'œuvre du capitalisme qui en a tiré le plus de profit par la disposition d'une main-d'œuvre abondante et à bon marché. De ce fait, la migration de travail est liée au développement du capitalisme et de l'industrialisation. Et c'est bien de cette migration qu'il a été question entre la Côte d'Ivoire et le burkina faso, pour voyeur de main-d'œuvre depuis la colonisation à nos jours.

References:

- Akindès F. , *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Sénégal, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) ,Dakar 2004
- Akindès F., <<Migration et politiques publiques de l'étranger en Afrique de l'Ouest >>, in *Débats* , courrier d'Afrique de l'Ouest , n°2 Février 2003 , pp 9 – 14
- ATSAIN N., *Des émigrés à Abidjan : étude d'une communauté mossi*, <<Thèse de doctorat de 3^e cycle >> en anthropologie sociale et culturelle, Paris, Université Paris V Sorbonne, 1980
- Chevassu J-M., << Le modèle Ivoirien et les obstacles à l'émergence de la petite et moyenne entreprise industrie (PMI)>> in B.Contamin et H .Memel – Fotè , Editions , 1997 , le modèle Ivoirien en questions : Crise , ajustements, recompositions , Paris , Karthala 1997 pp : 61-85 .
- Dembélé O., <<Migration, emploi, pression foncière et cohésion sociale en Côte d'Ivoire >>, Genève, organisation Internationale pour les migrations (OIM), 2009
- Deniel R., *De la savane à la ville : Essai sur la migration des mossis vers Abidjan et sa region*. Paris, Aubier_Montoune, 1968
- Dozon J-P.,<<L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire >>, in B. Contamin et H.Memel – Foti, éditions,1997 , le modèle ivoirien en questions : crise , ajustements , recompositions , Paris , Karthala 1997, pp : 779-798 .
- Ekanza S.P., *Côte d'Ivoire : terre de convergence et d'accueil (XV^e- XIX siècles)* , Abidjan , CERAP, 2006
- Fall P.D., << la dynamique migratoire ouest Africaine entre ruptures et continuités >>, Accra , Ghana from 18th – 21 Septembre 2007.
- Gonmin R, Allou R.K ., *Côte d'Ivoire : les premiers habitants* , Abidjan CERAP, 2006
- Gourévitch J.P ., *Immigration la facture légale* , Paris le Préaux Clercs, 1998
- Granjeat P., << Les migrations de travailleurs en Europe >>, Paris, cahiers de l'institut International d'étude sociales , Cahier n°1 , Octobre-Décembre, 1966
- Guengant et al << l'impact des migrations internationales de retour en Côte d'Ivoire sur le développement des régions frontalières du Burkina Faso avec la Côte d'Ivoire >>, in (<http://www.issp.bf>), Consulté le 10/07 /2014.
- Institut National de la Statistique (INS) , *Migrations et société en Côte d'Ivoire* , Abidjan , INS, 2001
- Kabbanji L., *Politiques migratoires en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso et Côte d'Ivoire* , Paris Karthaber, 2011

- Kipré P., *Migrations en Afrique noire : la construction des identités nationales et la question des étrangers*, Abidjan, CERAP, 2010
- Kohler J.M., *Les migrations des mossi de L'ouest*, document n°8, Paris ORSTOM, 1972
- Kotoudi .I., *Les migrations forcée en Afrique de l'Ouest* , Dakar , Institut Panos Afrique de L'ouest, 2004
- Kouakou F .N., << Migration et conflits familiaux en milieu urbain : le cas d'Abidjan >>, Abidjan in Revue Lettre d'Ivoire 2006, pp 15-27
- Lanneau : G, Scarlett . A ., *le bien-être des migrants en Afrique de l'ouest : étude de cas de quatre pays d'accueil dans la région* , Organisation Internationale pour les migrations (OIM) 2013, document de travail du rapport état de la migration .
- Meillasoux C ., *Femmes , greniers et capitaux* , Paris , L'harmattan, 1975
- Merabet O ., << termes de référence pour une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire>>, CIVILPOL , Transter 2006, Rapport final.
- Rea A ., Tripier., *Sociologie de l'immigration*, Paris , Repères la Découverte, 2003
- Royanésalgo P., <<La migration au seins de la CEDEAO : quelques données démographiques>>, in débats, courrier d'Afrique de l'ouest, n°2. Février 2013, pp 3-7
- Tokpa J.L ., *Côte d'Ivoire : l'immigration des voltaïques (1919 – 1960)* , Abidjan , CERAP, 2006
- Zanou B ., *recensement général de la population et de l'habitat de 1998 , Volume IV : analyse de résultats*, Tome 2 : Migrations, Abidjan, INS, 2001
- Vidjannangni A., << La complexité de la question identitaire en Côte d'Ivoire >>,<<maîtrise en science politique >>, Université du Québec à Montréal, 2011